Rideau Canal Concrete Wall Repairs (Clegg Street - Ottawa, ON) (EQ754-200150/A) ATT.015 / Réparation des parois en béton du canal Rideau (rue Clegg -Ottawa, ON) (EQ754-200150/A)

Solicitation Amendment No. 007 / Modification 007

Questions and Answers / Questions et reposes:

(French to follow - La section française à suivre)

Q52: Regarding Q&A51 Amendment no. 5, we spoke to Hydro One and they are not able to provide the document "Construction Work Around Hydro One Cables and Temporary Support Requirements". If possible please provide this document.

A52: All references to the "Construction Work Around Hydro One Cables and Temporary Support Requirements" will be removed from the solicitation documents and replaced with the "general requirement for a third party to work around Hydro One' HV lines document." See attachment 016.

Q53: Paragraph 3 on page 1 of the WSP Transportation Management Plan Report as provided with Amendment no. 5 it states that "The rehabilitation work will be impeded by a Hydro trunk line in the work area and Hydro Ottawa has restricted daylighting of the trunk line to 20m at a time. PSPC estimates that each 20m section will involve 40 days of work which impacts the length of time for the rehabilitation to be completed." Is it correct that we can only daylight a 20m of trunk line at a time and therefor only complete 20m of wall rehabilitation at a time?

A53: Work for this project is to be limited to the repair and refacing of the top cap and the work is to be completed without the requirement for exposing the hydro one trunk lines. Under this contract the contractor will only require to daylight the Hydro One's Trunk to verify the location. The original TMP reference was in relation to full scope wall replacement and is to be reviewed with reference to work scope decrease.

Q54: Page 11 of the WSP Transportation Management Plan Report as provided with Amendment no. 5 make reference to TCB's. TCB's were not shown on the plans, are they required?

A54: The WSP TMP is a reference for recommendation on what can be used of site for the traffic control based on site restraints and conditions. The contractor is to provide details of their TMP and if they want and or will use TCBs.

Q55: Part 1.8.9 of spec section 01 35 30 states to include speed display flashing sign. Is this required? A55: Yes, speed display flashing sing is required.

Rideau Canal Concrete Wall Repairs (Clegg Street - Ottawa, ON) (EQ754-200150/A) ATT.015 / Réparation des parois en béton du canal Rideau (rue Clegg -Ottawa, ON) (EQ754-200150/A)

Solicitation Amendment No. 007 / Modification 007

Questions and Answers / Questions et reposes:

Q52 : En ce qui concerne la question et la réponse 51 de la modification n° 005, nous avons parlé avec Hydro One et elle ne peut pas fournir le document « *Construction Work Around Hydro One Cables and Temporary Support Requirements* ». Si possible, pourriez-vous nous fournir ce document? R52 : Tous les renvois au document « *Construction Work Around Hydro One Cables and Temporary Support Requirements* » seront retirés des documents d'appel d'offres, puis seront remplacés par le document sur les lignes à haute tension « Exigence générale pour les travaux réalisés par un tiers à proximité de matériel appartenant à Hydro One ». Voir la pièce jointe 017.

Q53 : Le paragraphe 3 de la page 1 du rapport sur le plan de gestion du transport de WSP (en anglais) fourni dans le cadre de la modification n° 005 indique ce qui suit : « Les travaux de réfection seront entravés par une ligne principale d'hydroélectricité dans la zone des travaux et Hydro Ottawa a restreint l'exposition à l'éclairage naturel de la ligne principale à des tronçons de 20 mètres. SPAC estime qu'en procédant par tronçon de 20 mètres, il faudra en tout 40 jours de travail, ce qui aura des répercussions sur la durée de la réfection. » Est-il exact que nous ne pouvons éclairer que des tronçons de 20 mètres de ligne principale à la fois et que, par conséquent, nous pouvons remettre en état seulement 20 mètres de mur à la fois?

R53: Les travaux dans le cadre du présent projet se limiteront à la réparation et à la réfection du couronnement supérieur, et ils seront achevés sans qu'il soit nécessaire d'exposer les lignes principales d'Hydro One. Dans le cadre du présent contrat, l'entrepreneur n'aura besoin d'exposer à la lumière du jour la ligne principale que pour vérifier son emplacement. La mention initiale du plan de gestion du transport se rapportait au remplacement complet du mur et doit être revue en fonction de la réduction de la portée des travaux.

Q54 : À la page 11 du rapport sur le plan de gestion du transport de WSP fourni dans le cadre de la modification n° 005, on fait référence à des barrières de béton temporaires. Ces dernières ne figuraient pas sur les plans; sont-elles requises?

R54 : Le plan de gestion du transport de WSP sert de référence pour les recommandations sur ce qui peut être utilisé sur le site pour assurer contrôle de la circulation en fonction des contraintes et conditions du site. L'entrepreneur doit fournir des détails sur son plan de gestion du transport, dans le cas où il compterait utiliser ou il utiliserait des barrières de béton temporaires.

Q55 : La partie 1.8.9 de la section 01 35 30 des spécifications précise d'utiliser un panneau clignotant d'affichage de la vitesse. Est-ce obligatoire?

R55 : Oui, le panneau clignotant d'affichage de la vitesse est requis.